

Informations importantes du service des étrangers :

Il n'y a plus d'affectation de rendez-vous en ligne. Vous trouverez ci-dessous les règlements appropriés pour les différentes demandes :

1- Que ferai je pour transférer mon Titre de séjour dans mon nouveau Passeport?

Vous recevrez un avis vous informant que votre passeport sera invalidé. La priorité sera accordée aux étrangers dont le passeport a déjà expiré, après quoi ils seront informés si leur passeport expire à l'avenir. Pour le transfert lui-même, veuillez prendre rendez-vous avec le personnel du bureau de service ou via auslaenderbehoerde@giessen.de

2- Que ferai-je dans le cas de pertes de ma carte de séjour ?

Envoyez un E-mail à auslaenderbehoerde@giessen.de avec votre nom et prénom, votre date de naissance et votre adresse à Gießen. Éclairez-nous sous quelle circonstance vous l'avez perdu. Si vous avez eu un nouveau passeport, joignez aussi une copie de ce dernier à votre courrier. Vous pouvez aussi déposer ces documents dans la boîte postale de la mairie de Gießen, Service des étrangers Berliner Platz 1 en 35390 Gießen ou que l'envoyer par voie postale. En cas du vol de votre carte de séjour veuillez porter plainte chez la police et envoyer une copie service des étrangers. Après le traitement de votre situation vous allez recevoir dans le plus court délai, une attestation de résidence Légale.

3- À cause de la situation récente du Covid-19 je ne peux retourner à mon pays d'origine, Mon Visa touristique vient à échéance que doit-je faire ?

Par décret du ministère fédéral de l'intérieur, leur séjour jusqu'au 30.6.2020 est autorisé s'ils étaient en Allemagne le 17.3.2020 ou s'ils sont entrés dans le territoire allemand après le 17.3.2020 mais avant le 10.4.2020 avec un visa Schengen et n'ont pas pu quitter le pays depuis lors.

4- Mon titre de Séjour vient en échéance ou viendra en échéance prochainement, et Le service des étrangers et en fermeture, que doit-je faire ?

Environ deux mois avant l'expiration de leur permis de séjour, ils reçoivent une lettre de la part du service des étrangers. Cette lettre contient une liste des documents requis pour la prolongation ainsi qu'un formulaire de demande. Ils peuvent envoyer les documents au Service des étrangers, Berliner Platz 1, 35390 Gießen, dans le délai requis de deux semaines ou les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. Dès qu'une décision a été prise, ils recevront une date à laquelle ils pourront remettre les données biométriques et payer les frais

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

5- Est-ce que je peux voyager à l'intérieur et l'extérieur de L'Allemagne avec un certificat fictif ?

Sortir et rentrer en Allemagne ne pose aucun problème, il en va de même pour les voyages à l'intérieur de l'EU, en prenant en compte les restrictions actuelles de voyage en raison de la crise de la Covid-19. Si vous souhaitez voyager à un autre

pays, veuillez-vous renseigner au préalable auprès des autorités du pays de destination.

6- Que puis-je faire si je compte actuellement de changer d'employeur ?

La description du poste du nouvel Employeur est requis. Par demande téléphonique (0641 306 2280) ou par demande par E-mail auslaenderbehoerde@giessen.de nous enverrons le formulaire. Vous pouvez télécharger le formulaire sur https://www.arbeitsagentur.de/datei/dok_ba015716.pdf par vous-même ou par votre employeur.

Envoyez le Formulaire dûment et remplis par E-mail ou le déposez dans la boîte Postale dans la Mairie Berliner Platz 1, 35390 Gießen.

7- Que puis-je faire pour obtenir ma carte de titre de séjour demandé ?

Veuillez prendre rendez-vous par téléphone au 0641/3062280 ou par mail auslaenderbehoerde@giessen.de pour venir la récupérer.

8- Mon certificat de suspension temporaire de l'expulsion vient en échéance ou viendra en échéance prochainement, que doit-je faire ?

Vous recevrez automatiquement un nouveau certificat de suspension temporaire de l'expulsion par voie postale, veuillez vérifier votre boîte postale.

9- Mon autorisation de Séjour vient en échéance ou viendra en échéance prochainement, que doit-je faire ?

Vous recevrez automatiquement une nouvelle autorisation de séjour par voie postale, veuillez vérifier votre boîte postale.

10-Durant cette période puis-je déposer une demande de naturalisation ?

Des conseils sur la manière de demander la naturalisation sont donnés en ligne en envoyant un E-mail à auslaenderbehoerde@giessen.de, en indiquant vos données personnelles et votre adresse, et en précisant que vous demandez la naturalisation.

11-Je voudrais poser une déclaration d'engagement.

En raison de la circulation très limitée des voyageurs, seules les déclarations d'engagement sont actuellement acceptées pour les personnes qui se trouvent déjà en Allemagne ou qui ont un rendez-vous avec la mission étrangère qui en est responsable. Veuillez prendre contact avec le bureau d'enregistrement des étrangers en utilisant les coordonnées fournies.

12-L'Autorité des étrangers est fermée au grand public. Comment puis-je encore les contacter ?

L'Autorité des étrangers est fermée au grand public :

Par E-mail : auslaenderbehoerde@giessen.de.

Par téléphone : 0641 306 2280 du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h00, le vendredi de 7h30 à 12h00.